

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 014-1127/15/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques. Approbation de la procédure de modification n°2.

DUFSV 15/13284/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin de prendre en compte les modifications réglementaires induites par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), promulguée le 24 mars 2014, et d'apporter quelques corrections mineures au document d'urbanisme, la Communauté urbaine a décidé, par délibération du Conseil du 19 décembre 2014, suivie d'un arrêté du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du 10 avril 2015, d'engager la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Plan-de-Cuques.

Par arrêté n° 15/166/CC du 10 avril 2015, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme.

L'enquête publique s'est déroulée au siège de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et en mairie de Plan-de-Cuques (service urbanisme), du 14 avril 2015 au 21 mai 2015 inclus.

Quatre observations ont été formulées au cours de l'enquête publique. Elles portent sur des demandes de modification d'un emplacement réservé de voirie et sur certaines dispositions réglementaires. La commune a formulé ses remarques par une note annexée au registre.

Par courrier en date du 12 mai 2015, le conseil départemental propose à la communauté urbaine de reprendre à son bénéfice les emplacements réservés n°2 (avenue Jean Giono) et n°3 (avenue Frédéric Mistral) et de maintenir les emplacements réservés n°1 et 5 (projet LINEA) au bénéfice du département.

Le Commissaire Enquêteur titulaire, a émis un avis favorable en date du 4 juin 2015, sous réserve de la prise en compte des modifications proposées par le maître d'ouvrage sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Après enquête publique, des modifications sont donc apportées au document. Ainsi, l'emplacement réservé de voirie n°41 est supprimé sur la parcelle cadastrée AB 173, sise rue de Mestouffi. La règle concernant les clôtures surmontant un mur de soutènement et l'implantation des piscines par rapport aux limites séparatives est modifiée. Le règlement est complété en ce qui concerne l'institution des régimes d'autorisation de clôtures, de permis démolir et de ravalement ainsi que la protection de certains éléments du patrimoine urbain. Enfin, une erreur matérielle relevée dans le règlement est corrigée.

A la demande du Conseil Départemental, les emplacements réservés n° 2 et 3 sont conservés au bénéfice de MPM. Les emplacements réservés n°1 et 5 restent au bénéfice du conseil général mais ils devront faire l'objet d'une modification dans le cadre du suivi lié à la mise en compatibilité pour la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la LINEA (Liaison nord-est de l'agglomération marseillaise).

En conséquence, suite aux modifications ci-avant détaillées et suite à la demande de la commune de Plan-de-Cuques, il convient que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Plan-de-Cuques.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Juillet 2015

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du conseil de communauté du 29 juin 2012 approuvant le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le plan local d'urbanisme de la commune de Plan-de-Cuques en vigueur ;
- La délibération n° AEC 003-591/14/CC du Conseil de communauté du 19 décembre 2014, engageant la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Plan-de-Cuques ;
- L'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole n°15/163/CC en date du 10 avril 2015 engageant la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Plan-de-Cuques ;
- L'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, n° 15/166/CC du 10 avril 2015, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Plan-de-Cuques ;
- Les quatre observations inscrites sur le registre déposé en commune et la note annexée par la commune en date du 21 avril 2015 ;
- Le courrier du conseil départemental du 12 mai 2015 concernant des emplacements réservés de voirie au bénéfice du département.
- L'avis favorable du commissaire enquêteur, en date du 4 juin 2015, sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques ;
- La note de synthèse diffusée aux Conseillers Communautaires.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Plan-de-Cuques afin de prendre en compte les modifications réglementaires induites par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et d'apporter quelques corrections au document d'urbanisme.
- Que le projet de modification ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable; qu'il ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de graves risques de nuisances.
- Que des modifications ont été apportées au dossier initial suite aux observations de la population, de la commune et du conseil général émises lors de la consultation.
- Que suite à l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur, la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Plan-de-Cuques est prête à être approuvée.

Après en avoir délibéré :

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Juillet 2015

Décide

Article unique:

Est approuvée la modification n° 2 du plan local d'urbanisme de Plan-de-Cuques telle qu'annexée à la présente.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée - Urbanisme
PLUi - Aménagement communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire,

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER